

Séance du 10 décembre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 décembre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Candillier à M. Arcouet.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Madame BENSOUSSAN présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE – Convention de partenariat avec la Scène nationale du Sud-Aquitain pour l'Espace socio-culturel municipal.

L'Espace socio-culturel municipal de la Ville de Bayonne propose, dans le cadre de son contrat de projet, de nombreuses activités. Il participe à l'impulsion d'une dynamique participative en faveur de la population des quartiers des Hauts de Bayonne.

La structure initie ainsi une action de démocratisation culturelle, soit en favorisant la pratique dans le cadre d'ateliers thématiques diversifiés, soit en facilitant un accès à la culture sous diverses formes.

Afin d'atteindre cet objectif, l'Espace socio-culturel municipal s'appuie sur les compétences de divers partenaires notamment la Scène nationale du Sud-Aquitain, afin de proposer une programmation annuelle de spectacles variés et de qualité.

La convention, ci-annexée, vise à définir le planning de la saison et le tarif préférentiel auquel seront achetées les places qui seront ensuite proposées par l'Espace socio-culturel municipal à ses usagers.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.